

Ordre du jour :

- Accueil et règles de fonctionnement
- Priorisation des projets matériels
- Priorisation des projets immatériels
- Informations nouvelle circulaire
- Suites

Présences :

- CLDR : voir liste annexe 1
- FRW : Bruno Echterbille et Alisée Lequeux
- Auteurs : Thierry Joie et Thierry Jaumain (Territoires), Suzanne Jadoul (SEN5)

I. Accueil et règles de fonctionnement

La FRW introduit la réunion en rappelant les règles de fonctionnement pour cette réunion numérique et en resituant l'étape de la priorisation sur tout le processus d'élaboration.

II. Priorisation des projets : mise en lots des projets matériels

Lot 1	Espace ressources locales (bois, eau, économie circulaire, marché)
	Vance – presbytère + jardin + terrain grand feu
	Sainte-Marie – place communale
	Etalle – passerelle sur la Semois + espace Semois
	Etalle – espace culturel modulable + sentier de l'art
	Aménagement rue du Moulin (coexistence usagers)
	Tronçons de voies lentes (à déterminer)
Lot 2	Logement tremplin
	Espace co-working
	Liste projets villageois
Lot 3	Villages – jardins et vergers partagés dans les villages
	Convention des Maires (réalisation des projets) : réseau de chaleur, ...
	Connexion au gaz de ville
	Nouveau lotissement (extension Mouche d'Ethe)
	Remise en service du patrimoine historique
	Hall relais filière bois
	Espaces covoiturage
	Réaménagement du Cercle Saint-Blaise

Constat du 22 juillet : la CLDR manquait d'informations pour définir quels seront les projets matériels en lots 1 et 2. Les auteurs ont donc proposé de peaufiner les 7 projets du lot 1 (cf. tableau ci-dessus) pour permettre aux membres de CLDR de décider avec les informations complémentaires.

La méthode appliquée par les auteurs pour l'affinement des différents projets :

- Critères de maturité, de précision, de localisation, de faisabilité, de maîtrise et de budget ;
- Attention aux objectifs et demandes récurrentes de la CLDR ;
- Obtention d'informations complémentaires à la commune (projets, calendrier, etc.) ;
- Visite de terrain avec urbaniste et architecte (projets localisés) le 3 septembre 2020 ;
- Élaboration d'une proposition – contenu des projets et ordre de réalisation ;

- Présentation au Collège fin septembre 2020 – approbation d’ensemble ;
- Affinement en fonction des commentaires et demandes du Collège ;
- Distinction entre « *rapidement faisable* » (la commune a la maîtrise, le budget est jouable, les autorisations ne seront pas compliquées à obtenir) et « *important* » (projet réalisable mais peut-être pas tout de suite en fonction des acquisitions et des porteurs de projet).

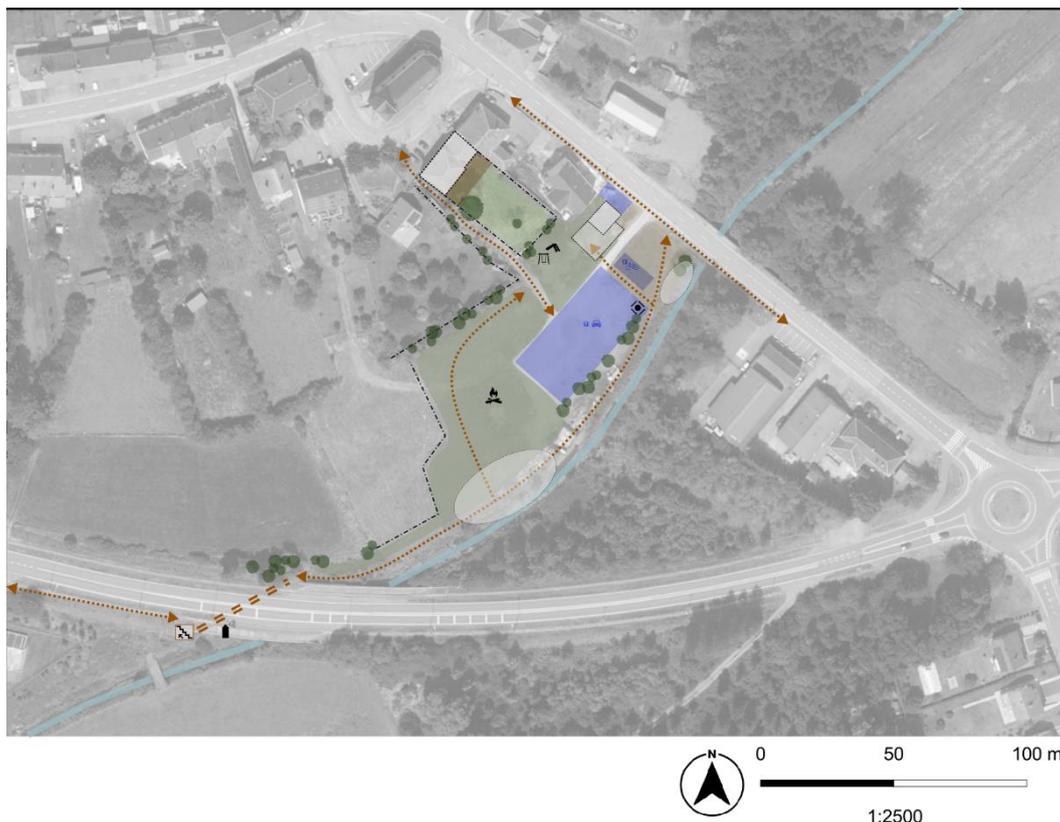
Lot 1 = projets rapidement faisables.

Remarques préalables à la présentation de la proposition des projets matériels en lot 1 :

- Premières esquisses, budgétées, pour aider à la mise en lots ;
- Validation de la philosophie et des principes directeurs de ces esquisses 23/11. Il ne s’agit pas d’aller dans les détails à ce stade ;
- Prise en compte des remarques et suggestions de la CLDR ;
- Présentation pour approbation des fiches-projets définitives et détaillées ultérieurement.

Suzanne Jadoul (SEN5) : elle fait partie du bureau Sens, un bureau d’études en aménagement du territoire et urbanisme basé à Liège. Suzanne présente les différents projets matériels potentiels du lot 1 déjà localisés.

1. Vance : aménagement du terrain du grand feu



Philosophie du projet

Objectif 1 : organiser l’espace en gardant la plaine pour le grand feu mais aussi en mettant en place un espace de stationnement qui pourrait être perméable dans la continuité du champ. Cet espace de stationnement pourrait accueillir une soixantaine de places et être modulable en fonction des événements.

En bordure de la voirie, présence d’un petit immeuble à appartements collectifs qui est relativement seul. Dans le cadre de recréer un front bâti sur la rue, il serait question de créer un préau multifonctionnel avec un local de rangement fermé (lien avec le presbytère). Actuellement, les jeunes utilisent le garage pour stocker du matériel pour le grand feu.

L'idée serait donc que les jeunes aient accès à un préau multifonctionnel, couvert extérieur pour ranger ce qu'ils ont besoin pour le grand feu.

Création de deux espaces publics : un espace végétal avec des modules de jeux, parcours Vita et en bordure de la voirie un espace plus minéral avec du stationnement vélo en lien avec les jeunes. On retrouverait également un rapport à l'eau puisque l'eau s'écoule à proximité de l'espace minéral.

Objectif 2 : connecter tous ces différents lieux via une mobilité douce pour les piétons et les cyclistes. L'idée serait de connecter le centre du village en évitant les grands axes grâce à ces espaces publics. Comment ? En utilisant le pertuis qui existe déjà en dessous de la nationale et en venant se raccrocher via une rampe, une piste cyclable déjà existante.

Simulation budgétaire :

- Coût estimé : 471 000€ HTVA
- Subsidés possibles DR (80%) : 377 000€ HTVA
- Solde estimé à charge communale : 94 000€ HTVA

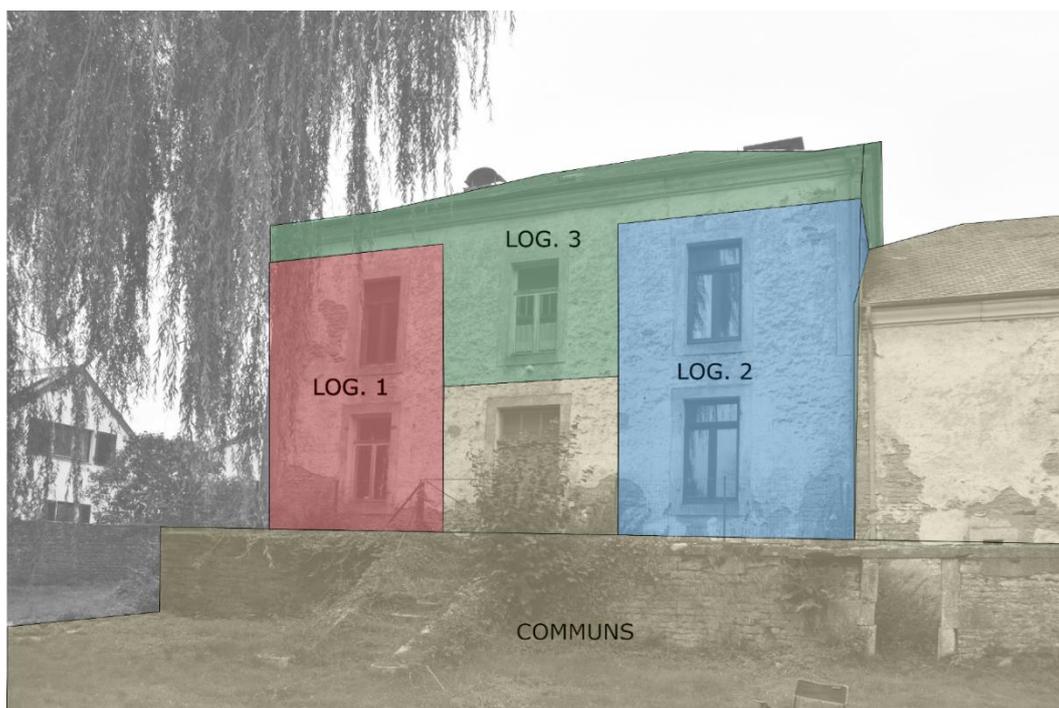
Arguments pour le maintien en lot 1 :

- Rapidement faisable : maîtrise foncière communale, projet aux contours suffisamment clairs, projet peu complexe, plan d'investissement de la Wallonie (réfection de la voie lente entre Vance et Etalle) ;
- Réponse à plusieurs objectifs du PCDR et demandes issues de la consultation : convivialité villageoise, besoins d'associations locales, mobilité (cheminements doux sécurisés, covoiturage), mise en valeur de la Semois, dimension artistique (sentier de l'art), amélioration esthétique des lieux publics.

Remarque CLDR :

- Demande de consultation de la population locale (associations concernées, jeunes ...), en particulier au sujet du préau multifonctionnel, afin que celui-ci réponde bien aux besoins.

2. Vance : aménagement du presbytère



Philosophie du projet :

Le projet consiste en la réhabilitation du presbytère pour créer du logement (3 logements). Autour : maintenir un cheminement pour venir rechercher le centre du village jusqu'à la plaine du grand feu et garder un espace qui soit public.

Au niveau intérieur, chaque logement serait sur différents niveaux pour ne pas avoir un logement uniquement sous les toits.

Tous les logements auraient accès à l'extérieur et au jardin.

Superficie : +/- 120m² avec une ou deux chambres.

Simulation budgétaire :

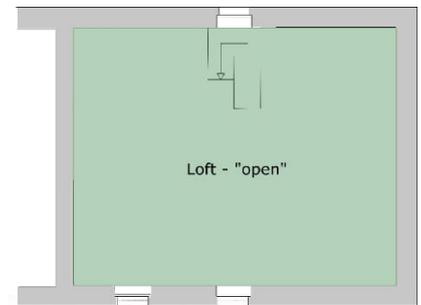
- Coût estimé : 325 000€ HTVA
- Subsidés possibles DR (60%) : 195 000€ HTVA
- Solde estimé à charge communale : 130 000€ HTVA

Arguments pour le maintien en lot 1 :

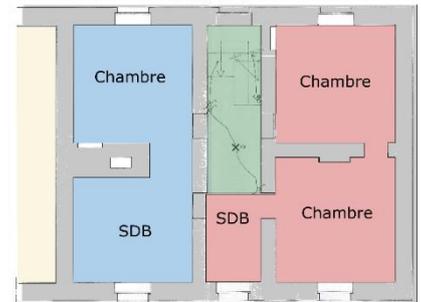
- Rapidement faisable : maîtrise foncière communale, projet aux contours suffisamment clairs, projet peu complexe ;
- Réponse à plusieurs objectifs du PCDR et demandes issues de la consultation : logement pour tous, préservation et mise en valeur du patrimoine ;
- Bâtiment naturellement bien conçu pour du logement (qui était sa fonction première).

Remarques CLDR :

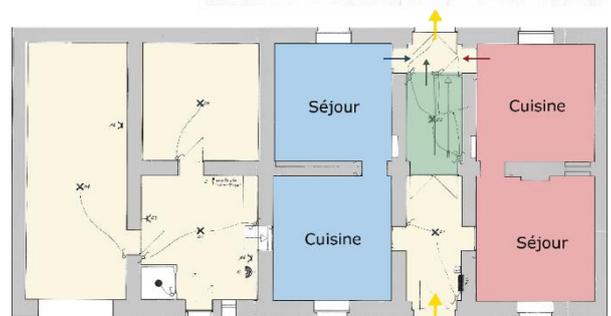
- Quelle sera la nature des logements ? Les logements subsidiés dans le cadre du DR concernent des logements communaux tremplins (critères d'occupation à définir avec la Commune et la CLDR) ou intergénérationnels. Les logements ne viseront pas une finalité sociale, car d'autres opérateurs, d'autres cadres de financement existent pour cette possibilité.
- Accès PMR envisagé ? A ce stade, présentation de la philosophie générale, pas des détails d'aménagement mais il faudra respecter les impositions de la Région wallonne.
- Si affectation du logement à des personnes âgées (logement intergénérationnel) ou des PMR, peu compatible avec l'affectation du terrain du grand feu (activités jeunes) ; dès lors, veiller à rester sur la cible jeune à la fois pour l'aménagement du terrain et pour l'occupation du presbytère.
- Possibilité d'y installer un espace coworking à la place des logements ? Oui mais le bâtiment est conçu pour du logement, facile à rendre à cette fonction ; installer un espace coworking le dénaturerait ; préférable de penser à un bâtiment plus moderne, voire sur mesure. De plus, la Commune manque de logement par rapport à la croissance de la population.
- Importance de consulter les associations qui occupent les lieux ; veiller à ne pas casser la dynamique du village.



2ème

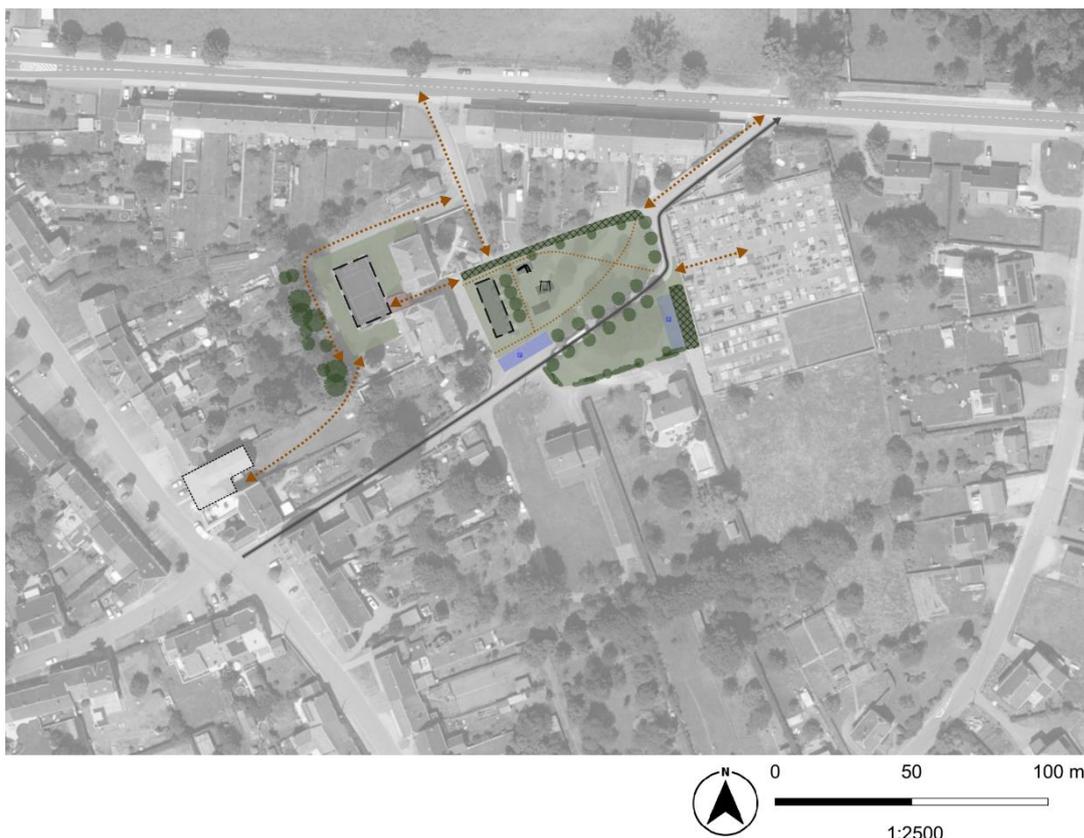


1er



REZ

3. Sainte-Marie : aménagement de la place communale



Philosophie du projet :

Objectif 1 : pouvoir créer un espace public convivial et sécurisé sur la place communale en limitant l'emprise de la voirie. Au lieu d'avoir une double voirie, il n'y en aurait plus qu'une seule. L'idée serait de mettre en place un tracé moins rectiligne pour embêter les voitures et de changer le sens de circulation pour ne plus arriver de la nationale mais venir du village vers la nationale.

Autres aménagements :

Conserver les modules de jeux et y ajouter une petite infrastructure sportive (style pétanque, ... ?). Le stationnement devant la crèche et le centre de jour seraient réorganisés de manière perpendiculaire à la voirie pour conserver l'espace libre même s'il était accessible pour des personnes à mobilité réduite ou des personnes qui ont besoin d'arriver devant le pas de la porte.

Connecter l'aire multisports via un cheminement de mobilité douce cercle Saint-Nicolas – place communale.

Aménager quelques places de stationnement en lien avec le cimetière.

Projet final : espaces publics mieux délimités, d'un seul tenant. Deux grandes parties du village seraient connectées par un cheminement de mobilité douce et dans l'optique « espace vert ».

Simulation budgétaire :

1. Aménagement de la place communale
 - Coût estimé : 128 000€ HTVA
 - Subsidés possibles DR (80%) : 102 000 HTVA
 - Solde estimé à charge communale : 26 000€ HTVA

2. Rénovation du centre de jour :
- Coût estimé : 428 000€ HTVA
 - Subsidés possibles DR (80%) : 342 000 € HTVA
 - Solde estimé à charge communale : 86 000€ HTVA

3. Total
- Coût estimé : 556 000€ HTVA
 - Subsidés possibles DR (80%) : 444 000€ HTVA
 - Solde estimé à charge communale : 112 000€ HTVA

Arguments pour le maintien en lot 1 :

- Rapidement faisable : maîtrise foncière communale, projet aux contours suffisamment clairs, projet peu complexe ;
- Réponse à plusieurs objectifs du PCDR et demandes issues de la consultation : convivialité villageoise, sécurité routière/mobilité douce, amélioration esthétique des lieux et bâtiments publics.

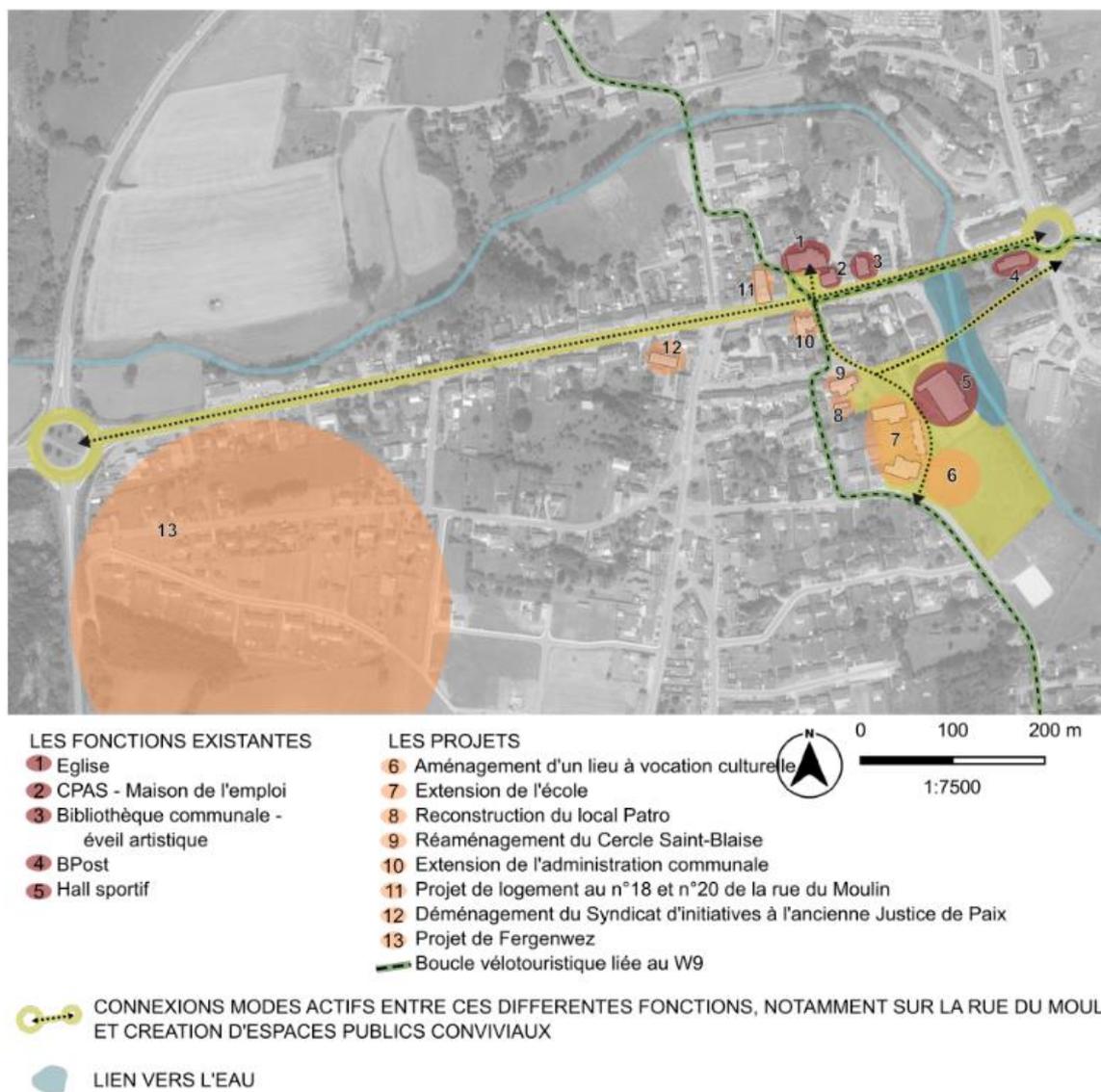
Réflexion

- Quelle(s) affectation(s) à la salle de village et au terrain derrière ?

Remarques CLDR :

- En quoi consistera la rénovation du centre de jour ? Cela reste à définir, avec les occupants du lieu.
- Dans le projet, demande d'inclure la mise en valeur et la protection de la stèle à l'entrée du cimetière. Opportunité de déposer un dossier auprès du petit patrimoine wallon ? Piste à creuser : voir avec ARCHETAL.
- Le nombre de places de parking pour la crèche est-il approprié aux besoins ? Beaucoup de mouvement le matin (21 lits dans la crèche).
- Pour la salle de village, demande d'un espace de réception pour 20 à 25 personnes, avec accès extérieur.
- Il y a des logements dans une partie de la maison ; ils resteront. Il faut donc une affectation qui soit compatible. Est-ce le cas d'une salle de réception ? Y installer le local de la Croix-Rouge serait mieux venu.

4. Etalle : étude du centre d'Etalle (masterplan)



Situation actuelle : beaucoup de fonctions déjà existantes et beaucoup de projets en cours, ces projets ne se répondent pas toujours.

Philosophie du projet : réaliser une étude globale pour connecter les projets et les fonctions existantes : chapelet d'espaces publics conviviaux et sécurisés, mobilité douce, réaménagement de la rue du Moulin, parking devant l'église, maison de l'emploi/CPAS, bibliothèque, logement aux n°18 et n°20 car déménagement du SI => créer des extensions depuis l'administration communale. Avoir une réflexion d'ensemble qui permette de réfléchir concrètement à l'aménagement d'un lieu à vocation culturelle.

Passerelle : mise en valeur de l'eau avec de la mobilité douce.

Il est donc nécessaire d'avoir un projet immatériel préalable (l'étude) aux projets matériels du centre du village.

Simulation budgétaire :

- Durée estimée de l'étude : 12 mois
- Coût estimé : 40 000€ HTVA
- Subsidés possibles DR (80%) : 32 000€ HTVA
- Solde estimé à charge communale : 8 000€ HTVA

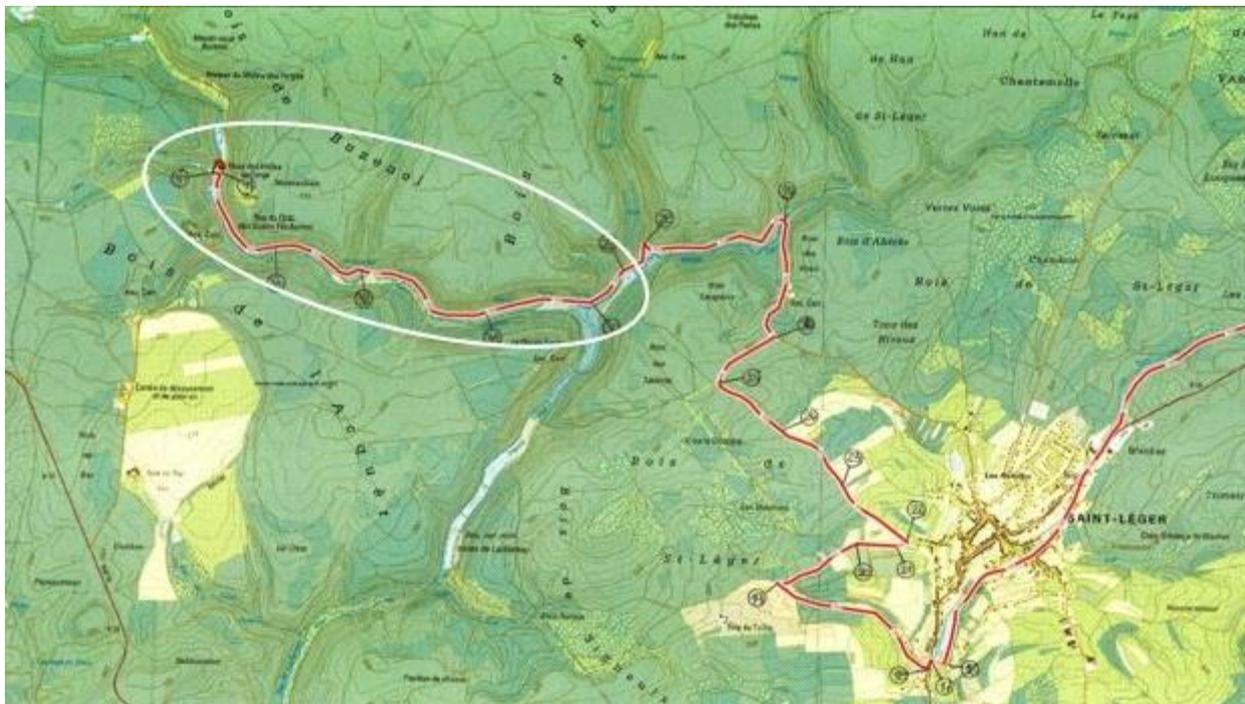
Remarques CLDR :

- Il faudrait davantage insister sur la mobilité douce ; traverser Etalle à vélo en toute sécurité devrait être un objectif explicite à développer.
- Une salle laïque est-elle prévue dans le futur espace culturel ? Non. Mais c'est un projet qui pourrait être étudié en intercommunalité.
- La problématique des chemins publics privatisés de fait doit être mieux prise en compte par la Commune (concernant les rues du Harret, rue des Mésanges, sentier près du Patro et du cercle Saint-Blaise).
- Demande des habitants : aménagement de la rue du Moulin.

Remarque commune :

- La rue privilégiée pour les vélos est la rue du Harret, parallèle à la rue du Moulin. Des jonctions sont présentes tout au long de la rue du Moulin pour rejoindre la rue du Harret.

5. Voies lentes



A. Proposition d'inclure l'aménagement du W9 sur Etalle – dimensions transcommunales

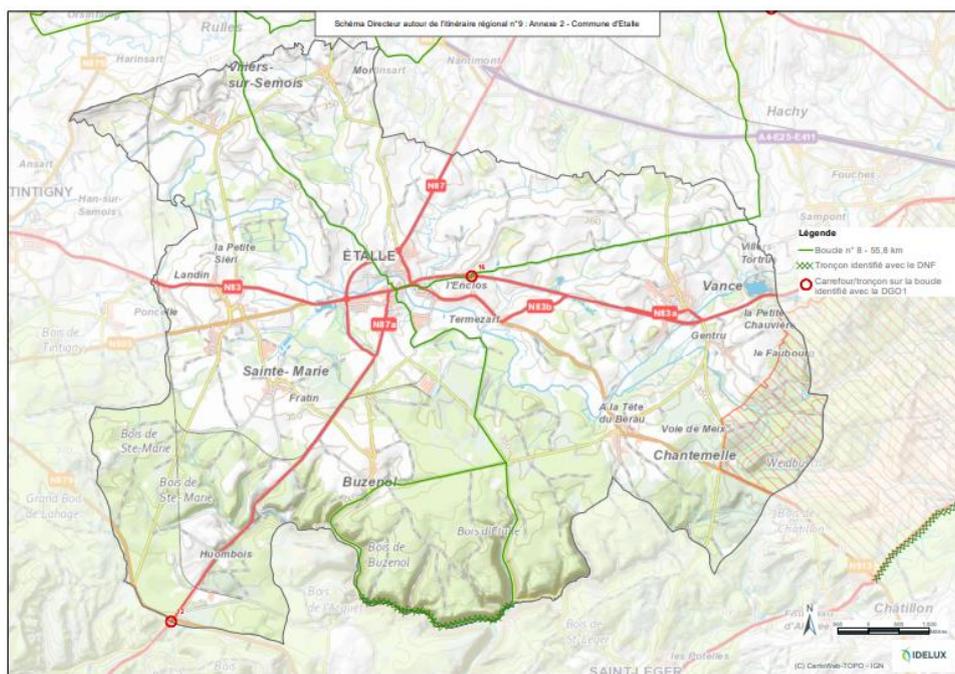
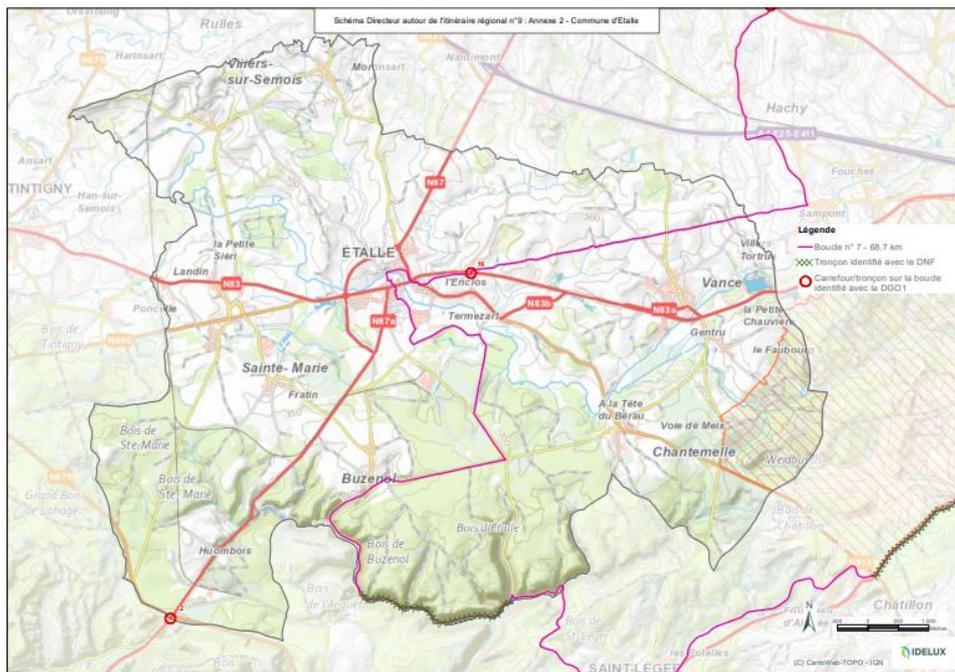
Le W9 est un itinéraire vélo-routes de niveau régional. Il part d'Aix-la-Chapelle puis rejoint Martelange, Arlon, Torgny pour arriver jusqu'à Montmédy. Il est déjà opérationnel sur une grande partie depuis le nord jusque Martelange avec des Ravels et des Préravels.

Du sud de Martelange jusqu'à Torgny : des bouts de voirie existent mais il y a toute une série d'endroits qu'il faut retravailler. Dans ce contexte, Idelux est chargé d'une mission : concrétisation du W9 de la zone sud de Martelange jusqu'à Torgny en partenariat avec les douze communes concernées par ce tracé.

Zone à retravailler pour Etalle = entouré blanc. Mais attention, il y a des points d'attention et des marges de manœuvre à respecter : zone Natura 2000, nappes phréatiques, DNF, etc. A priori, la solution envisagée serait une bi-bande en béton (passage des machines forestières et prise en compte de la biodiversité : grenouilles, ...)

À noter que les communes de Saint-Léger et de Rouvroy ont mis le W9 dans leur PCDR.

B. Proposition d'inclure l'aménagement de la Voie romaine (boucle liée au W9)



Les liaisons locales seraient quant à elles envisager dans le cadre du lot 2.

Remarque CLDR :

- En quoi le projet w9 – longue distance, cyclotouristes – est-il plus prioritaire que des voies lentes internes au territoire, qui servent les habitants de la commune ?

Remarque Commune :

- Des projets internes au territoire sont en projet : la Voie romaine, une passerelle au-dessus des bras morts de la Semois.

Nouvelle proposition de mise en lots – projets matériels :

Lot 1	Vance – presbytère + jardin
	Vance – terrain grand feu
	Sainte-Marie – place communale
	Tronçons de voies lentes (liaisons transcommunales)
Lot 2	Tronçons de voies lentes (liaisons internes)
	Espace ressources locales (localisation + porteur à déterminer)
	Etalle – passerelle sur la Semois + espace Semois*
	Etalle – espace culturel modulable + sentier de l’art*
	Aménagement rue du Moulin (coexistence usagers)*
	Réaménagement du Cercle Saint-Blaise*
Espace co-working (localisation à déterminer)	
Lot 3	Liste projets villageois
	Villages – jardins et vergers partagés
	Convention des Maires (réalisation des projets)
	Connexion au gaz de ville
	Nouveau lotissement (extension Mouche d’Ethe) + Logement tremplin ?
	Remise en service du patrimoine historique
	Hall relais filière bois
Quai de déchargement ferroviaire	

*** Suivant masterplan à établir pour le centre d’Etalle (voir PI – lot 1)**

L’espace de covoiturage n’est pas repris dans la liste ci-dessus mais est intégré au projet de Vance dans le terrain du grand feu.

Projets villageois : cf. autre pièce jointe.

Remarques CLDR :

- Les projets qui toucheront un maximum d’habitants de la commune se trouvent dans le lot 2.
- La population manque d’informations comme une vision globale sur les projets en cours et prévus.

Remarque commune :

- Les informations se trouvent dans le bulletin communal. Un bulletin spécial projets (PCDR et autres) pourrait être envisagé.

Remarque auteurs :

- Le PCDR est un programme d’intervention parmi d’autres au service du territoire. Beaucoup d’investissements à l’heure actuelle sur Etalle : nouveau local patro, nouveau bâtiment scolaire, reprise Justice de paix, éveil artistique & grenier du peintre, extension bibliothèque, etc.

La nouvelle proposition de mise en lots pour les projets matériels est validée par 17 membres de la CLDR (sur 20 membres présents).

III. Priorisation des projets : mise en lots des projets immatériels

Nouvelle proposition de mise en lots – projets immatériels :

Lot 1	Masterplan centre d'Etalle (incluant Étude mobilité rue du Moulin et réflexion sur la réaffectation du cercle Saint-Blaise)
	Engagement d'un coordinateur culturel + organisation de la mobilité culturelle
	PCAR II + séminaire sur les nouvelles formes de logement
	Réseau social local : communication, sécurité routière, SEL,...
	GT hôpital Houdemont

Lot 2	Marché des produits locaux
	Extension et requalification du PAE bois (en lien avec hall relais bois et quai de déchargement ferroviaire)
	Salon des entreprises locales (mission ADL)

Remarque CLDR :

- Est-ce que des nouvelles idées immatérielles pourraient voir le jour ? Pour la finalisation du document, une liste de projets immatériels doit être validée mais rien n'empêche d'avoir d'autres idées en cours de route, en lien avec le PCDR. De nouveaux projets citoyens pourront également être réalisés dans le cadre d'un budget participatif (cf. nouvelle circulaire).

La nouvelle proposition de mise en lots pour les projets immatériels est validée par 18 membres de la CLDR (sur 20 membres présents).

IV. Informations nouvelle circulaire

5 critères d'arbitrage sont définis pour l'obtention d'une convention : 1^{ère} ODR, montant du subside, qualité du projet, demande déjà introduite à une session précédente, nombre de conventions.

Nouveau chapitre sur les **budgets participatifs** : réalisation de projets citoyens.

- Condition : PCDR actif ;
- Principe : un euro investi par la Région wallonne ⇔ un euro investi par la commune ;
- Subside régional de maximum 10 000 euros ;
- Possibilité tous les deux ans

Nouveaux taux et plafonds de subvention :

	Catégorie de projets	Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce [1]	80%	850.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, sans parking exception faites d'éventuelles places nécessaires à l'accessibilité PMR du site	80%	500.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	50%	500.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	50%	250.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW [2]	80%	250.000 €

V. Suites

- Relecture de la stratégie par la CLDR : mois de décembre 2020
- Fiches matérielles et immatérielles : premier trimestre 2021

*Pour la Fondation rurale de Wallonie,
Bruno Echterbille et Alisée Lequeux*

Annexe 1 : Liste des présences des membres de la CLDR du 23 novembre 2020

PRÉSENTS (20) :

Titre	Nom	Prénom
M.	Boussard	Roger
Mme.	Comblen	Julie
Mme.	Dury	Caroline
Mme.	Egon	Valérie
M.	Falmagne	Jean-Luc
M.	Felten	Sylvain
Mme.	Hanus	Mélissa
M.	Lemaire	Aurélien
M.	Lemaire	Pierre
Mme	Lequeux	Françoise
Mme.	Libois	Laurence
Mme.	Maillen	Angélique
Mme	Mauny	Isabelle
Mme.	Neuberg	Cécile
M.	Postal	Thierry
Mme.	Renauld	Marie
M.	Servais	Jean-Marc
M.	Thiry	Henri
Mme.	Verlaine	Cindy
M.	Warzée	Pierre

EXCUSÉS (5) :

Titre	Nom	Prénom
Mme.	Bricot	Fabienne
M.	Collignon	Joseph
M.	Nougarède	François
M.	Peiffer	Sébastien
Mme.	Van Buggenhout	Lieve